



USAGES

SECOND OEUVRE

(USO)

Pont de fin d'année 2023-2024

PONT DE FIN D'ANNÉE (jours fériés et vacances de fin d'année 2023-2024)

Tableau de fermeture des ateliers et chantiers.

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7



4 jours à compenser ou vacances
(26, 27, 28, 29 décembre 2023)



2 jours fériés
(25 décembre 2023, 1^{er} janvier 2024)



3 jours ouvrables payés comme vacances
(2, 3, 4 janvier 2024)

Durant le pont de fin d'année, d'entente avec son personnel, chaque entreprise a la possibilité de remplacer ces jours, soit par des jours de vacances, soit par du travail compensatoire et en respectant les règles suivantes :

1. Il n'est pas possible de compenser les heures le samedi matin
2. Le total des heures de travail compensatoire ne doit pas dépasser les heures de travail perdues et à compenser
3. Dans la mesure du possible, le dépassement d'horaire ne doit pas excéder une demi-heure par jour.
4. La rémunération du travail compensatoire pour **les 26, 27, 28 et 29 décembre 2023** se calcule sans supplément et doit être bloquée pour être versée au travailleur avec son salaire de janvier 2024.
5. Les entreprises sont invitées à concentrer le rattrapage des heures avant la fin de l'année 2023.

Le travail s'arrêtera le **vendredi 22 décembre 2023 au soir** et reprendra le **vendredi 5 janvier 2024 au matin**.